

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2012

(en ligne sur www.sougeleganelon.fr)

SÉANCE DU 30 AOUT 2012 - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 20 août 2012. L'an deux mil douze le trente août à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. RALLU Philippe – GESLIN Daniel – BOBLET Daniel - DUVAL Bernard - MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie – MM. MOUETAUX Patrick – LE CARDINAL Loïc - POTIER Nicolas - Mmes LEGO Christèle - GAUTUN Lysiane – DESSARTHE Valérie -

ÉTAIT ABSENT EXCUSE : M. LEBOSSÉ Jean-Claude -

ÉTAIENT ABSENTS : M. BELLANGER Serge – Mme LE MOINE Nelly -

M. LEBOSSÉ Jean-Claude a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

- **Désignation du secrétaire de séance** : M. POTIER Nicolas est désigné secrétaire de séance.
- **Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 28 juin 2012** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.
- **Adoption de l'ordre du jour** :

Ajout délibération : Devenir du logement communal dit de la Poste « *rue des Acacias* »

Soumis à délibération

- Lotissement de la Plaine des Boulaies :
 - ✓ Approbation du schéma d'aménagement
 - ✓ Proposition Sarthe Habitat pour mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du nouveau lotissement
 - ✓ Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises de Maîtrise d'œuvre et lancement de la consultation
- Assainissement rues du Logis et de l'Escole Corbin : suite à l'instauration de la PAC (Participation pour Assainissement Collectif), annulation de la délibération fixant une Participation aux frais de branchement
- Dématérialisation des documents budgétaires : avenant à la convention Actes Règlementaires
- Tarif de location de la salle polyvalente à l'Union Zumberas Beaumont-Fresnay pour cours hebdomadaires de zumba

Non soumis à délibération

- Recolement des objets protégés à l'église Saint-Martin
- Bilan du diagnostic SPANC sur la commune de Sougé : priorité 1, 2, 3.
- Mise aux normes de l'accessibilité de la salle polyvalente (réfection des sanitaires)
- ~~Devenir du logement communal dit de la Poste « *rue des Acacias* »~~
- Rapport des Adjointes

- Informations diverses
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

LOTISSEMENT DE LA PLAINE DES BOULAIES :

Rappel des principaux points du dossier :

- **Récapitulatif de l'étude CAUE :**

La mission du Caue consistait en une réflexion sur la zone constructible dans son ensemble en lien avec le bâti ancien existant et la préparation au choix de la Maîtrise d'Oeuvre des Entreprises (MOE).

Cette étude a été restituée à la commission lotissement **le 23 juin 2012**, en présence des membres de la commission Finances, conformément aux délais demandés. Il s'agit d'une étude exploratoire de faisabilité avec proposition d'un schéma d'aménagement (**proposition 1 et 2 à choisir**), portant sur l'ensemble du périmètre foncier inscrit au PLU comprenant la partie propriété de la commune et la partie privative restant à la famille Corbin (75 lots possibles sur l'ensemble du périmètre). Le périmètre est découpée en 3 tranches voire 4 tranches avec 1 tranche ferme (26 lots allant de 265 m² à 500 m² pour la proposition 2) et des tranches conditionnelles dites n°2 (de propriété communale) et n°3 (sans maîtrise foncière actuelle – 30 000 m²). Il est rappelé que le foncier a été acheté par autofinancement en 2011 pour 200 000 €.

Principe d'aménagement :

- création d'une voie centrale partagée du sud vers le nord avec un axe de liaison reliant les deux secteurs,
- proposition 2 proposée par la commission lotissement : plus chère mais en cohérence avec le bâti existant et sans rupture,
- suggestion d'indiquer l'orientation des maisons sur chaque lot (voir si cela constitue une contrainte ou un conseil).

- **Logements sociaux :**

Confirmation écrite d'attribution de 8 logements adaptés au maintien à domicile financés et construits par Sarthe Habitat à l'été 2015. 6 demandes de réservation ont d'ores et déjà été transmises à Sarthe Habitat. Ces logements seront construits en partie nord de la zone lotie, c'est-à-dire en entrée avec voirie de desserte pour les maisons existantes.

- **Calendrier prévisionnel de l'opération :**

- début septembre 2012 : envoi de l'avis d'appel public à la concurrence
- fin octobre 2012 : date limite de réception des candidatures – commission technique d'analyses des dossiers
- début novembre 2012 jury pour la sélection d'au moins trois candidats
- fin novembre 2012 : audition des candidats, remise des propositions d'honoraires, décision du jury
- fin décembre 2012 : notification du marché
- mi-janvier 2013 : début du travail avec l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre (6 mois d'études)
- juillet 2013 : appels d'offres entreprises
- septembre-octobre 2013 : début des travaux

- **Coût et financement**

Le coût estimatif global de l'opération s'établit à **2 079 000 €ht** hors honoraires réparti comme suit :

Tranche 1 (18 000 m²) : 594 000

Tranche 2 (15 000 m²) : 495 000

Tranches 3 et 4 (30 000 m²) : 990 000

L'étude du financement portera dans un premier temps sur **la 1^{ère} tranche de travaux** qui pourrait débiter en septembre-octobre 2013.

L'état de la libération de la dette permet d'envisager de nouveaux emprunts à raison de 300 000 € en 2015 et 150 000 € en 2016, mais la capacité d'autofinancement permettra le remboursement d'un nouvel emprunt dès 2014.

Pour mémoire, une provision de 32 000 € a été inscrite au budget 2012.

DELIBERATION N°D20120830-041 (Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13)

Approbation du schéma d'aménagement et lancement de la consultation de Maîtrise d'Oeuvre

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du schéma d'aménagement du futur lotissement de la Plaine des Boulaies, proposé par le Caue, sur proposition des Membres de la commission « lotissement », décide de retenir la proposition d'aménagement n°2 (emprise de 18 000 m² pour la 1^{ère} tranche avec une prévision de 26 lots dont 8 réservés aux logements sociaux adaptés) et décide de diviser la tranche n°3 (30 000 m²) en deux tranches, portant ainsi le contenu de la tranche conditionnelle à 3 tranches.

Par ailleurs, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le Dossier de Consultation des Entreprises de Maîtrise d'Oeuvre comprenant cahier des charges et règlement de la consultation, et autorise le Maire à lancer la consultation en mode de procédure adaptée.

Plus généralement, le Conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre les démarches relatives à cette opération.

DELIBERATION N°D20120830-042 (Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13)

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition Sarthe Habitat pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'étude de faisabilité jusqu'à l'obtention du Permis d'Aménager du futur lotissement « *La Plaine des Boulaies* », moyennant une rémunération forfaitaire de **3 500 € ht**.

Considérant que l'accompagnement de Sarthe Habitat dans la réalisation de ce projet serait bénéfique à la commune du fait de son expérience en tant qu'aménageur au service des Collectivités Locales, et afin d'être aidé au mieux pour optimiser cette opération, sur le plan technique notamment, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Autres points :

- Les exploitants des parcelles concernées par le périmètre d'étude seront autorisés à cultiver les parcelles jusqu'en juillet 2013. Un courrier leur sera adressé en ce sens.
- La réalisation du relevé topographique et périmétrique a été confiée au Cabinet Guillerminet.

ASSAINISSEMENT RUE DU LOGIS ET DE L'ESCOLE CORBIN – NON CUMUL DE LA P.AC. ET DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT :

DELIBERATION N°D20120830-043 (Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) instaurée par délibération du 31.05.2012 à raison de 1 150 € par branchement, et applicable à compter du 1^{er} juillet 2012, n'est plus liée à l'autorisation d'urbanisme, et concerne les maisons nouvelles et les maisons existantes.

La Participation pour Raccordement à l'Egoût (PRE) existante avant le 1^{er} juillet 2012, ne concernant que les maisons nouvelles, une Participation aux frais de branchement d'un montant de 1 150 € avait été votée par délibération en date du 29.03.2012, pour les bénéficiaires de l'extension du réseau assainissement Rues du Logis et de l'Escole Corbin.

La PAC et la Participation aux frais de branchement se cumulant, et afin de ne pas demander les deux participations, le Conseil municipal, sur proposition du Maire, décide en conséquence d'annuler la délibération fixant une Participation aux frais de branchement d'un montant de 1 150 € dans le cadre de l'opération d'extension de réseau Rues du logis et de l'Escole Corbin..

La délibération n° D20120329- 019 du 29.03.2012, est en conséquence rapportée.

DEMATERIALIZATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES - AVENANT A LA CONVENTION ACTES REGLEMENTAIRES :

DELIBERATION N°D20120830-044 (Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le ministère de l'Intérieur a mis en place le service de dématérialisation des actes budgétaires dénommé « **Actes Budgétaires** ». Ce service permet de transmettre directement à la préfecture l'ensemble des documents budgétaires par voie dématérialisée. Cette application évite ainsi l'édition papier de ces documents ainsi que les frais liés à leur acheminement en préfecture, et vient compléter le service « **Actes Règlementaires** » (arrêtés, délibérations) ayant fait l'objet d'une convention en date du 13 octobre 2009.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce service, et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention « Actes Règlementaires ».

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A L'UNION ZUMBERAS BEAUMONT-FRESNAY POUR COURS HEBDOMADAIRES DE ZUMBA :

DELIBERATION N°D20120830-045 (Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de location de la salle polyvalente par l'**Union Zumberas Beaumont-Fresnay**, chaque jeudi de 19h00 à 21h00 à compter du 6 septembre 2012, dans le cadre de l'ouverture d'un cours collectif de zumba.

La salle étant disponible sur ce créneau, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de mettre la salle polyvalente à la disposition de cette association, moyennant un tarif forfaitaire de **20 € par cours sans chauffage et sans podium.**

Le régisseur des recettes de la salle polyvalente est chargé de l'application de la présente décision.

DEVENIR DU LOGEMENT COMMUNAL DIT DE LA POSTE « RUE DES ACACIAS » :

Les locataires ont quitté le logement fin juillet ; l'état des lieux a été effectué le 05.08.2012 et conclut à un bon état du logement. Le montant des loyers impayés s'établit à 651,76 €, le Percepteur réservant le remboursement de la caution d'un montant de 550 €, dans l'attente du paiement du solde de l'arriéré.

DELIBERATION N°D20120830-046 (Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13)

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le devenir du logement communal dit de la Poste situé « *1 rue des Acacias* », vacant depuis le 05.08.2012. Ce sujet ayant été préalablement abordé à la session de juin 2012 du Conseil municipal.

Compte tenu des besoins de financement d'investissement pour le futur lotissement, il suggère de le mettre en vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'aliéner le logement communal dit de la Poste situé « 1 Rue des Acacias » et autorise le Maire à faire procéder à une estimation domaniale. Il sera procédé, *avant la vente*, à une division cadastrale afin d'affecter une petite partie du grand jardin au bureau de poste, situé plus haut.

RECOLEMENT DES OBJETS PROTEGES A L'EGLISE SAINT MARTIN :

Le procès-verbal du récolement des objets protégés à l'église, réalisé par M. Guilbaut, Conservateur des Antiquités et Objets d'arts, est porté à la connaissance du Conseil municipal, ainsi que les commentaires généraux sur le bâti, suite à une visite sur place en date du 15.06.2012, en présence du Maire et de M. l'Abbé Chevalier, curé de Sougé.

L'attention est attirée sur la médiocrité de la toile figurant « *La Vierge à l'Enfant avec St Jean-Baptiste* ». Le devis de restauration réalisé en 2005, s'élève après actualisation à 2 648,80 € ht. Deux statues du chœur (*Saint André ? et Saint Martin ?*) mériteraient une étude de polychromie. Concernant les demandes de conseils pour la restauration de vitraux, il est suggéré de traiter la clôture des deux baies (oculus sud et baie aveugle nord) avec des vitraux à borne. Des précisions seront apportées par l'Ingénieur du patrimoine au Conseil général. La restauration des fers plats sera étudiée en 2013 ainsi que la galvanisation de certaines grilles de protection.

BILAN DU DIAGNOSTIC SPANC :

Récapitulatif des diagnostics sur la commune de Sougé : 43 usagers sont en priorité 1 (réhabilitation urgente), 89 en priorité 2 (réhabilitation différée) et 51 en priorité 3 (réhabilitation non indispensable).

A ce titre, M. Rallu informe avoir reçu en date du 28 juin 2012, un courrier de M. Mme Rabinand Jean Paul, propriétaire d'une habitation au lieu-dit « *La Gibaudière* » concernant des nuisances subies et dues à des rejets d'eaux usées domestiques depuis l'habitation de « *La Provotière* », propriété de M. Mme Goideau Bertrand.

Le Maire a rencontré M. Goideau sur place en date du 19 juillet. Des rejets stagnant dans le fossé, émanant de son installation domestique, ont pu être constatés.

Bien que ces rejets aient été stipulés dans le rapport de la société STGS sur le contrôle de l'assainissement non collectif, l'utilisateur a été classé en priorité 2, car il relève de l'habitat isolé. Néanmoins, un courrier lui a été adressé en date du 21 juillet 2012, lui demandant de procéder rapidement à une étude technique par une société spécialisée afin de pallier à ce problème.

Par ailleurs, la commune fera prochainement procéder à des travaux de réfection du fossé obturé de diverses matières stagnantes, mais ceci ne résoudra pas le problème en cours.

M. Mme Rabinand ont été informés par écrit de la réponse faite à M. Mme Goideau.

MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE DE LA SALLE POLYVALENTE (REFECTION DES SANITAIRES) :

Une estimation prévisionnelle des travaux réalisée par l'Atelier Delaroux, Architecte DPLG, comprenant des travaux extérieurs d'enrobés, de raccordement de réseaux, de mise aux normes pour l'accès Personne à Mobilité Réduite, la réfection et création de sanitaires, s'élève à 53 000 €.

Des recherches de financement possibles seront effectuées (DETR, Conseil Général, réserve parlementaire).

Le dossier fera l'objet d'une étude approfondie pour la préparation du budget primitif 2013.

RAPPORT DES ADJOINTS :

Commission « environnement – cadre de vie » - M. GESLIN :

- **Jury du fleurissement :** points appréciés par les Membres du Jury régional : hôtels à insectes, présentation de l'opération « *peinture à l'ancienne* » des portes de l'église avec le Caue, parterres avec ceinture verte de la place de l'église, espaces verts à gestion différenciée derrière la pharmacie et sur le terrain situé derrière les vestiaires du foot, puits du Rocher restauré par un chantier d'insertion avec clôture en plessis, lagune avec ruche, aire de loisirs du Gué Ory en bordure de la rivière Sarthe. Réponse en **septembre 2012** sur le maintien souhaité en catégorie *3 fleurs* ***. Une plaquette, spécialement rédigée pour l'occasion, leur a été remise en début de visite.
- **Pose de la signalétique pour le circuit de la « Loire à Vélo ».**
- **Grilles de clôture de la chapelle Moulard Lamare et concessions Gontier (cimetière) :** mise en peinture en cours par le chantier d'insertion.

Commission « Bâtiments communaux – cimetière » - M. DUVAL :

- **Cantine :** portes posées et moustiquaires modifiées.
- **Ecole :** pose de verrous sur les portes de secours de l'école maternelle, en place de serrure à clés.

Commission « voirie – sécurité - assainissement » - M. BOBLET :

- **Demande écrite de M. Mme Bellayer « Mortefontaine » :** sur les conseils de M. Level de la DDT, et après vérification sur place, le panneau de signalisation de priorité sera rehaussé à 2.20m, et le panneau d'agglomération sera décalé de la valeur d'écartement d'un mât afin d'améliorer la visibilité en sortie sur la R.D.15.
- **Rue du Gué (Gué Ory) :** les travaux ont été refaits en totalité, aux frais de la société Eiffage, les 28 et 29 août 2012.
- **Commencement des travaux du programme voirie 2012, début septembre. Sont concernés :** la mise en accessibilité du trottoir « *rue des Acacias* » avec abattage d'un arbre, enrobé au droit de la Poste et du salon de coiffure (rampe d'accessibilité créée), bas côtés de la rue du Puits Forget, « bateau » *rue de la Martinière* chez un particulier, réfection *rue du Pré Châlon* suite à sinistre des camions russes, mise en bitume de l'aire de jeu en sable de la cour de l'école (pour raisons d'hygiène) et des parterres *rue des Tilleuls*, pata. **S'y ajoutent** la création d'un passage dans le terre-plein entre le parking de l'Intermarché Contact et la maison médicale avec création d'un passage piéton *rue des Acacias*, le relèvement du niveau du trottoir devant le portail de M. Mme Coupard, *rue de la Martinière*, la réfection d'une zone de trottoir au droit du portail de M. Mme Pitou, *rue de la Fontaine*.

Commission « Communication-Culture » - M. MONNIER :

- Reprise des travaux relatifs à l'élaboration du **bulletin communal** en septembre.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Assainissement rue du Logis :** des fissures extérieures et intérieures ont été constatées sur l'habitation de M. Mme Gaudemer. Une déclaration a été transmise à l'assureur de la société *TP Leclach*.
- **Inondations rue des Tilleuls :** Afin de traiter le problème de remontées d'eaux pluviales et usées lors de fortes pluies, le problème a de nouveau été étudié en concertation avec la Société SAUR. La

solution serait de dévier les eaux qui arrivent de la partie la plus récente du lotissement vers la rue des Charmes. Un devis est attendu. Une décision sera prise au regard des frais à engager.

• **Entretien de la rivière Sarthe** : des travaux d'entretien de la végétation des berges et du lit mineur seront réalisés de septembre à décembre 2012. M. Geslin Daniel participera à la réunion d'information du Conseil général qui se tiendra le **lundi 3 septembre** à 18h30 à Douillet le Joly.

• **Demande de panneau « voie sans issue »** formulée par M. Mme Marin et M. Galpin demeurant au lieu-dit « **La Petite Mare** ». Avis favorable.

• **RD 15 en centre bourg** : une intervention du Maire a été faite auprès des services du Conseil général concernant l'état déplorable de la chaussée lors des fortes chaleurs de fin juillet.

• **Trial** : la traditionnelle épreuve de trial sur la commune aura lieu le **21 octobre 2012** et sera organisée par le Moto Club de Saint Léonard des Bois. Une coupe sera offerte par la commune.

• **Cinéma Plein Air** : la commune se porte candidate auprès du Pays de la Haute Sarthe pour une séance de cinéma plein air sur la place derrière l'église avec un *plan B* dans l'église en cas de mauvais temps, en **2013**.

• **Lavoir de la Fontaine** : les travaux de restauration par le chantier de Oiseau le Petit suivent leur cours.

• **« Bois des Chauvières »** : des fouilles archéologiques ont été réalisées sur le site du « *Bois des Chauvières – propriété privée* » en août. Rapport attendu pour 2013. Une rencontre s'est tenue avec le Maire le **21 août** à 19 h 00, sur place en présence du propriétaire et de l'équipe de fouille.

• **Foyer de Vie « Anaïs »** : M. Leroux quittera ses fonctions de Directeur début septembre et sera remplacé par M. Mayet. Une rencontre s'est tenue avec le Maire le **22 août 2012** à 14 h 00.

• **Boulangerie** : suite au départ de M.Mme Lasne, M. Mme Voisin ont repris le fonds de commerce depuis le 14 août 2012.

• **Rentrée scolaire** : à l'initiative du Maire, une réunion de rentrée avec les enseignants et l'ensemble du personnel de l'école aura lieu le **lundi 3 septembre** à 13h30 pour faire le point.

• **Foyer « Les Jours Heureux »** : le Maire a participé à la petite fête traditionnelle de l'établissement le **21 août** 2012 à 17 h 00. A l'occasion de sa visite à Sougé, une rencontre a été organisée le **22 août** à 14 h 45 entre le Maire et M. le Directeur général de l'association, basée 20 rue Ribéra, Paris 16^{ème}, en Mairie. Divers points ont été abordés. Cette association compte 14 établissements et accueille 508 résidents.

• **Maison médicale** : Mme Fillon, psychologue va s'installer à la maison médicale, ce qui porte à 4 le nombre de professionnels de santé exerçant dans cette nouvelle structure.

• **Remerciements de Mme Roy** et sa famille pour la gerbe offerte par la commune à l'occasion des obsèques de M. Roy Marcel, ancien Président des AFN.

• **Dates diverses :**

-Passage de la randonnée cyclotouriste « Rayon-Sarthois » - Le Mans – les Aveloirs – Le Mans, sur la commune le dimanche 9 septembre 2012.

-Assemblée Générale du Parc Normandie Maine le samedi 8 septembre 2012 à Lassay les Châteaux. La commune sera représentée par M. Rallu.

-Restitution du repérage des exploitations agricoles du canton le mardi 11 septembre 2012 à 20h30 à Saint Aubin de Locquenay.

-Etats Généraux de la Démocratie Locale organisés par le Sénat le jeudi 20 septembre 2012 à 18h00 à l'Abbaye de l'Epau, à l'invitation de MM. les sénateurs de la Sarthe. M. Rallu étant empêché, la commune sera représentée par M. Potier Nicolas, Directeur du Pays de la Haute Sarthe, conseiller municipal.

-Ball-trap de la Société de chasse de Sougé, rue des Rochers, les 8 et 9 septembre.

• **Demandeurs d'emploi :** - Au 15.08.2012 : 56 dont 26 hommes et 30 femmes.

• **Prochaine séance :** jeudi 27 septembre 2012 à 20h30.

QUESTIONS DIVERSES :

La séance est levée à 23h50.

La séance s'est terminée par la diffusion au Conseil municipal du film « Les 12 chasseurs » réalisé par les élèves de la classe de CM1 en mars 2012.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20120830-041

D20120830-042

D20120830-043

D20120830-044

D20120830-045

D20120830-046

Le Secrétaire,
Nicolas POTIER.

Le Maire,
Philippe RALLU.

Affiché le 04 septembre 2012 pour une durée minimale de 2 mois.

Le Maire
Philippe RALLU.